



© SILA

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

Sur votre vélo

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Sonnette, catadioptres, feu éclairant à l'avant et feu rouge à l'arrière la nuit...

ÉQUIPEMENTS RECOMMANDÉS

Écarteur de danger, roues cloutées en cas de neige...



Sur vous et à emporter

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Casque (obligatoire pour les - 12 ans et fortement recommandé au-delà).

Gilet rétroréfléchissant (obligatoire de nuit ou par temps de brouillard hors agglomération).

ÉQUIPEMENTS RECOMMANDÉS

Trousse de secours, gourde d'eau, matériels de réparation (pompe, démonte-pneu, chambre à air...).

Numéros d'urgence en cas d'accident



18 ou **112**

CONTACTS UTILES



Département de la Haute-Savoie

04 50 33 50 00

www.hautesavoie.fr

dnm-direction@hautesavoie.fr



Syndicat Mixte du lac d'Annecy (SILA)

04 50 66 77 77

www.sila.fr

[silaf@silaf.fr](mailto:sila@silaf.fr)



Office de tourisme du lac d'Annecy

04 50 45 00 33

www.lac-annecy.com

info@lac-annecy.com



Office de tourisme des Sources du lac d'Annecy

04 50 44 60 24

www.sources-lac-annecy.com

accueil@sources-lac-annecy.com



Pour la rive Ouest, avec le soutien financier de :



TOUR DU LAC D'ANNECY DES BALADES À VÉLO EN TOUTE SÉCURITÉ !

50 km de découverte, d'Annecy à Val de Chaise



© Dep74 - L. Cuette

silaf.fr



hautesavoie.fr



RIVE OUEST

ANNECY > SAINT-JORIOZ
> DOUSSARD > VAL DE CHAISE

• 30 km sur la rive Ouest, entre Annecy et Val de Chaise

L'itinéraire, intégralement en voie verte, a été aménagé sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée qui reliait Annecy à Albertville.

• Tour du lac uniquement : 40 km



Familles avec enfants :

cet itinéraire en rive Ouest vous est conseillé, celui en rive Est comportant des passages plus sportifs (pente forte).

RIVE EST

ANNECY-LE-VIEUX > VEYRIER-DU-LAC
> TALLOIRES > DOUSSARD

• 20 km sur la rive Est, entre Annecy et Doussard

L'itinéraire est aménagé. Il comporte des sections en voie verte (13,5 km), en bande cyclable multifonctionnelle (3,5 km) et des voies partagées (3 km).

ATTENTION

Il n'y a pas d'aménagement cyclable dédié dans les traversées de Veyrier-du-Lac et Menthon-Saint-Bernard. Dans la traversée de Talloires, seule une bande cyclable est aménagée dans le sens Angon-Talloires.

Soyez prudent dans ces secteurs.

RÈGLES DE BONNE CONDUITE

- Je fais attention au **partage de l'espace entre cyclistes et piétons** : je roule en file indienne et reste sur la voie de droite.
Piéton, je marche ou cours sur les accotements.
- Je respecte la signalisation en vigueur.
- Je suis prudent, notamment aux intersections.
- J'adapte ma vitesse à la fréquentation et je veille aux distances de sécurité.
- Avant tout dépassement ou changement de direction, je regarde derrière, tends le bras et signale ma présence (sonnette).
- Je prends garde aux autres usagers et je suis attentif aux réactions inattendues des jeunes enfants. En tant que parent, je veille à les encadrer avec un adulte devant et derrière.
- Je respecte l'environnement.

JE PEUX EMPRUNTER LA VOIE VERTE ET LES BANDES CYCLABLES

- Cycles avec ou sans pédalage assisté
- Piétons, uniquement sur les accotements
- Engins de déplacement personnel électrique ou non
- Personnes à mobilité réduite
- Chiens, uniquement sur les accotements et tenus en laisse courte

JE NE PEUX PAS EMPRUNTER LA VOIE VERTE ET LES BANDES CYCLABLES

- Cavaliers
- Véhicules à moteur

Interdiction de rouler avec un engin motorisé dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 25 km/h

